REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°74 sa.orleans-tours @snuep.fr @ 06.28.34.66.26

Site: orleans.snuep.fr

ÉDITO: Les fourberies de Macron

Après le jupitérien Macron I, à quoi ressemblera Macron II ? Continuera-t-il de tout décider depuis l'Olympe, comme il vient encore de le faire pour chaque investiture des candidat·es de sa pseudo « Renaissance » ?

Les règles actuelles de la V^e République permettent cette centralisation des pouvoirs. Mais combien de Français·es veulent un prolongement du quinquennat précédent, avec une finalisation des réformes amorcées ou envisagées (système éducatif élitiste, liquidation de la voie professionnelle scolaire, dégradation des services publics et de la démocratie, casse sociale, recul de l'âge de départ à la retraite, double jeu sur les politiques environnementales...) ?

Dans ce jeu de bonneteau, le nouveau ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, semble n'avoir été choisi que pour amadouer une partie des enseignants et les inciter à soutenir la majorité présidentielle. Mais que diable cet historien est-il allé faire dans cette galère? Au-delà des attaques honteuses de l'extrême droite, il semble déjà piégé et poings liés, cerné par des proches de Macron et de Blanquer, à l'image de son directeur de cabinet Jean-Marc Huart, que le parachutiste actuellement embourbé à Montargis avait nommé directeur général de l'enseignement scolaire en 2017, puis recteur du Grand-Est en 2019. Comment croire que Pap Ndiaye aura une réelle marge de manœuvre pour négocier des hausses de salaires, pour améliorer l'égalité des chances ? Comment pourra-t-il relancer l'attractivité du métier d'enseignant, au moment où le nombre de candidat·es est au plus bas, sans casser les années Blanquer, ce qui lui sera interdit? Comment pourrait-il ne pas poursuivre la politique pro-apprentissage (les aides sont déjà prorogées) et les réformes entamées pour sortir la voie pro de l'Éducation nationale, alors que le président Macron en a fait une feuille de route dès la campagne présidentielle?

Notre nouveau ministre affirme vouloir rompre avec les méthodes de son prédécesseur, mais ne prend aucun engagement. Il devra bien sûr attendre les consignes et le feu vert du super-président. Les PLP avec le SNUEP-FSU ne sont pas dupes et ne se laisseront pas embobinés par de simples symboles!

L'enquête Harris interactive conforte nos analyses sur la réforme de la voie pro, sur la dégradation de notre métier et de la formation proposée à nos élèves. Alors soutenez le SNUEP-FSU, adhérez dès maintenant pour 2022-2023 afin de faire entendre encore plus, encore mieux, votre voix.

Les élections législatives des 12 et 19 juin seront déterminantes.

Les élections professionnelles de décembre seront capitales !

Patrick BERNARD, Co-secrétaire académique



Infos Orléans - Tours

Juin 2022



Sommaire

Page 1 : Édito

Pages 2 à 4 : Politiques éducatives (bilan Blanquer, ateliers voie pro, projet Macron vs projet SNUEP-FSU)

Page 5 : Droit syndical (conseil départemental 18, Infos non titulaires)

Page 6 : Infos commissaires paritaires (recours RDV de carrière, mouvement intra, Hors classe, Classe exceptionnelle)

Pages 7-8 : Bulletin de pré-adhésion et tarifs



BILAN BLANQUER et MACRON pour la VOIE PRO

Le Ministre J.-M. Blanquer sera finalement resté 5 ans rue de Grenelle, malgré son impopularité croissante, malgré sa surdité et son mépris affiché régulièrement sur tous les terrains, avec une apothéose à Ibiza. Comment expliquer que le président Macron lui ait accordé jusqu'au bout toute sa confiance et surtout laissé à ce point les mains libres ? Quel bilan faire de ce quinquennat pour la voie professionnelle et pour les PLP ?

ATELIERS DE LA VOIE PRO : un bilan sans concession

C'est pour faire le tour de la question, de façon rigoureuse, que le SNUEP-FSU a organisé 2 jours de débats les jeudi 31 mars et vendredi 1er avril, au LP Val de Bièvre à Gentilly.

Au programme : des thématiques bien précises et complémentaires (évolution de l'enseignement général, contenus et place des diplômes, apprentissage, philo et sport dans la voie pro, impacts du confinement, démocratisation du 2^d degré).

Parmi les présents : de nombreux chercheurs (sociologues spécialistes de la formation professionnelle), des syndicalistes chevronnés issus de toute la France, y compris de l'Outre-mer. 7 militants d'Orléans-Tours n'ont pas manqué l'occasion d'y assister et d'y apporter leurs témoignages.

L'intégralité des échanges est visible sur la chaîne Youtube du SNUEP-FSU, avec un découpage par atelier : https://www.youtube.com/channel/UCro7E2284c-aQisymKZgIMw/videos

ENQUÊTE AUPRÈS DES PLP

Dégradation des enseignements et perte de sens confirmés

L'institut de sondage Harris Interactive a mené courant mars une enquête auprès de 514 PLP, à la demande du SNUEP-FSU. Les résultats ont été dévoilés et commentés en ouverture des Ateliers par Jean-Daniel Levy, directeur délégué de l'institut. Ils sont riches d'enseignement et confirment les analyses et les critiques formulées par le SNUEP-FSU depuis 5 ans. Les autosatisfecit du ministre sont clairement battus en brèche.

L'enquête indique entre autres que seule une courte majorité des PLP se déclare satisfaite de son

métier. Exception pour les collègues de matières scientifiques : satisfaits à 83 %. Mais tous les chiffres décroissent avec l'ancienneté dans le métier (- 12 points). Cette insatisfaction a augmenté ces 5 dernières années, en particulier dans les enseignements techniques (à 67 %). En cause : le comportement des élèves (80 % des collègues estiment qu'il s'est dégradé en 5 ans) et les horaires insuffisants (76 %); mais aussi la qualité

des programmes et la possibilité de faire progresser les élèves qui s'est compliquée (à 69 et 67%).

Il n'est donc pas étonnant que la transformation de la voie professionnelle soit largement perçue comme une mauvaise chose par les PLP (à plus de 75 % chez ceux qui ont plus de 10 ans d'expérience). Elle permet très mal d'atteindre les objectifs de formation (à 87 % dans les matières littéraires) et dégrade les conditions d'études des élèves (à 56 %). Elle complexifie l'organisation du lycée (86 %). Pour les 2/3 des PLP, elle dégrade les conditions de travail et génère une perte de sens du métier, qui s'éloigne

de notre mission première.

Parmi les nouveaux dispositifs, le chef d'œuvre est le plus mal perçu : seuls 24 % l'apprécient! Ce symbole de la « voie de l'excellence », principal outil de communication en direction des profanes, pèse lourd pour les enseignants qui doivent le porter pendant 2 ans...

L'organisation des 2^{des} en familles de métiers est aussi décriée par 71 % des PLP. Entre complexité, visibilité

amoindrie, déprofessionnalisation et inégalités entre

établissements, les motifs de griefs ne manquent pas. Les avis sur le co-enseignement sont davantage partagés: 49 % l'apprécient. Cela mériterait une étude plus poussée tant les conséquences sur les collègues sont variables et peuvent évoluer (moindre solitude et plus de cours en petits effectifs au moment où le comportement des élèves se dégrade, mais accumulation parfois lourde de ces heures dans

le service de certains collègues).



PROJET contre PROJET



PROJET MACRON: Liquider la formation professionnelle scolaire

Lors de sa campagne pour la présidentielle, le candidat Macron a annoncé une « révolution complète des lycées professionnels ». En attendant une prétendue « grande concertation », certains sujets semblent déjà actés.

- * Des PFMP doublées pour tous les élèves de terminale CAP et bac pro impliquant le transfert de la responsabilité de la formation professionnelle aux entreprises aux dépens des enseignements professionnels dispensés dans les LP.
- * Des stagiaires rémunéré·es: 200 € pour les mineurs et 500 € pour les majeurs. Soit une main-d'œuvre à mi-temps payée entièrement par l'État, véritable aubaine pour les entreprises.
- * Une revalorisation salariale des PLP qui pourrait ne concerner que celles et ceux qui, volontaires, s'engageront dans un pacte PLP – une sorte d'avenant au statut, sur la

base de 4 missions annualisées : suivi individualisé des élèves, formation continue des enseignants sur le temps des vacances scolaires, devoirs faits et remplacement.

* Des cartes des formations calibrées uniquement au prisme des besoins en emplois des entreprises sur un territoire donné et sur la base des secteurs d'activité en tension.

Ces modifications nécessiteraient des contenus de formation rognés et adaptés aux besoins des entreprises. Elles justifieraient aussi le développement des blocs de compétences, liées à des tâches précises, aux dépens des diplômes, trop « hégémoniques » pour Macron. Diplômes qui ont aussi l'inconvénient d'imposer le respect de grilles de salaires...

Seules les formations immédiatement insérantes localement, peuvent rentrer dans ce cadre. Mais peut-on imaginer que les autres, plus rares ou moins attractives, soient sacrifiées ? Ce projet est hors-sol, inadaptable, ne tient pas compte

des jeunes, de leurs envies, de leurs besoins, de leur manque de mobilité.

Les conséquences pour les enseignants ne manqueraient pas non plus si l'ossature du projet se mettait en place : des postes disparaîtraient ; le statut devrait être supprimé pour permettre l'annualisation en enseignement général et pour que les collègues d'enseignement professionnel remplacent les cours en terminale

par des missions davantage axées sur le suivi en entreprise.

Cette réforme « révolutionnaire » instrumentaliserait clairement les LP pour pallier le manque de main-d'œuvre peu voire pas qualifiée sur des emplois fortement dévalorisés. Elle hypothéquerait encore davantage les possibilités de poursuites d'études des lycéens et lycéennes professionnels. Les destins scolaires d'une partie de la jeunesse seraient donc scellés dès la fin du collège en fonction des attendus patronaux.

Si cette révolution devait être lancée par le désormais président élu, le SNUEP-FSU la combattra avec force car, menée à son terme, elle réduirait à néant la voie pro telle qu'on la connaît actuellement.



PROJET SNUEP-FSU: Renforcer la voie professionnelle sous statut scolaire

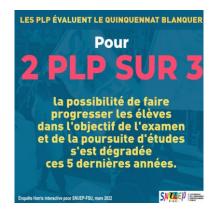
Le service public d'éducation doit jouer un rôle majeur car il contribue fortement à l'égalité et à l'émancipation de la jeunesse ainsi qu'à la cohésion sociale. Cela suppose de lui dédier des moyens pour revaloriser la formation, les perspectives de carrière et les salaires des personnels qui subissent un déclassement intolérable.

Redonner du sens à nos métiers, les rendre attractifs et améliorer les conditions de travail sont des objectifs qui devraient sous-tendre tous les projets politiques au service de l'intérêt général. Pour concrétiser l'ambition de démocratisation du système scolaire, la voie professionnelle sous statut scolaire doit être renforcée car elle est au cœur d'enjeux socioéconomiques qui dépassent le seul cadre scolaire. La revaloriser est une exigence sociale. C'est pourquoi le SNUEP FSU porte l'urgence de :

PROJET contre PROJET

- * Amener la scolarisation obligatoire des jeunes jusqu'à 18 ans et en finir avec l'apprentissage des mineur·es qui sacrifie trop de jeunes victimes de ruptures de contrats.
- * Améliorer les conditions de travail des personnels en dédoublant toutes les classes en 2^{de} bac pro ; en recrutant à 24 élèves maximum en bac pro quelle que soit la filière, 12 en CAP et en SEGPA ; en réduisant les services d'enseignement à 15h par semaine afin de permettre les concertations, nécessaires pour faire réussir nos élèves ; en mettant en œuvre une véritable médecine du travail.
- * Redonner du temps scolaire aux élèves pour plus et mieux d'école, et contribuer à redonner du sens au métier pour les PLP. Les heures dédiées aux dispositifs prétendument pédagogiques doivent être rendues aux disciplines. Les parcours scolaires vers le bac pro doivent pouvoir être augmentés à 4 ans par l'instauration d'une formation palier en CAP dans toutes les filières et la possibilité de parcours CAP en 3 ans pour les plus fragiles.
- * Refonder les programmes, les référentiels et les certifications des diplômes professionnels. Les LP forment à des métiers dont l'utilité sociale a été révélée pendant la pandémie. Les disciplines doivent être adossées à des horaires

- hebdomadaires, des programmes ambitieux et les diplômes certifiés par des épreuves ponctuelles terminales. Tous les jeunes de LP doivent aussi bénéficier d'un enseignement de philosophie.
- * Améliorer les conditions de scolarité par une amélioration des lieux d'études et par la reconstruction d'une carte de l'éducation prioritaire qui intègre les LP.
- * Diversifier l'offre de formation professionnelle scolaire, en proposant des formations de proximité attractives, en prenant en compte la demande sociale et les urgences environnementales. Cette offre doit s'attacher à la mixité filles-garçons pour pallier la ségrégation professionnelle, source d'inégalité salariale.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Elles auront lieu du 1^{er} au 8 décembre prochain. D'ores et déjà certains syndicats, discrets voire complaisants pendant 4 ans, multiplient les mails, attirent l'attention. Les enjeux ne manquent pas en effet. Ces élections définiront la répartition des syndicats dans les différentes instances, départementales, académiques et ministérielles pour les prochaines années. Certaines instances vont changer - CSA (comités sociaux d'administration) à la place des CT (comités techniques), FS-SSCT (formations spéciales) à la place des CHSCT – avec une organisation et des prérogatives nouvelles.

Le SNUEP, avec la FSU, 1^{re} fédération syndicale dans l'Éducation nationale, se prépare pour rester bien présent et actif au cours de la prochaine mandature.

VIE SYNDICALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER (5 avril 2022)

Après celui du Loiret le 18 janvier, le SNUEP-FSU a organisé le conseil départemental du Cher, au LP Vauvert de Bourges. Objectif affiché et atteint, réunir au moins un·e représentant·e de chaque LP du département. Ainsi, 17 PLP adhérents ont échangé autour des sujets touchant la voie pro.

Le tour de table a permis à chaque participant·e de faire part de son quotidien, de ses difficultés et de ses souhaits. Logiquement, les problématiques abordées étaient liées à la réforme de la voie pro (co-intervention, familles de métiers, chef d'œuvre, apprentissage...). Chacun et chacune a pu se faire l'écho de ses collègues (perte de sens du métier, gestion chronophage de tous les à-côtés, émiettement du travail, annualisation, éparpillement, fatigue, inquiétudes sur les réformes à venir, changement d'avenir professionnel, démissions...).

VIE SYNDICALE



Les deux co-secrétaires académiques ont répondu aux questionnements, apporté des précisions, aussi pratiques et concrètes que possible (place des vademecum dans la hiérarchie des normes, liberté pédagogique, annualisation...). Ils ont également présenté les résultats de l'enquête Harris Interactive réalisée en mars auprès des PLP sur la politique menée lors du quinquennat du ministre Blanquer.

Un état des lieux du syndicat dans le département a été présenté, ainsi que le rôle des instances et des militant·es qui y siègent, au niveau départemental (CDEN, CTSD, CHSCTD) et au niveau académique (CTA, CAEN, CCP pour les non-titulaires). De même, le rôle primordial du secrétaire local d'établissement, base du syndicat, a été explicité afin que les informations circulent tant de façon descendante qu'ascendante.



À cette occasion, l'actuel secrétaire départemental, Noël Mériguet, a passé la main à Catherine Legros, PLP Vente au lycée Vauvert.

Ce conseil départemental s'est achevé par une présentation détaillée du fonctionnement du conseil d'administration afin que les membres de cette instance soient armés pour faire face à leur direction pas toujours transparente.

LA RETRAITE DE NOËL, increvable VRP du SNUEP-FSU

Le temps est venu pour lui de parcourir les routes, non plus pour faire la tournée des établissements de l'académie, en quête d'adhérent·es et de militant·es, ou à l'affût d'un tableau syndical à rafraîchir, mais bien pour son propre plaisir. Gageons que ce baroudeur dans l'âme va soulever la poussière sur les pistes du monde entier. Nous lui souhaitons une retraite passionnante et pleine de belles rencontres et découvertes. Qu'elle soit la plus longue possible en bonne santé!



INFOS NON TITULAIRES

* Stage syndical du 5 mai

Une 2^e formation spécifique aux non titulaires a été organisée cette année par la FSU pour leur apporter des informations sur leurs droits et devoirs, souvent mal connus. Le principal sujet évoqué au cours de cette session aura été la rémunération. Cela a permis de rappeler que les contractuels ont droit, comme les titulaires, aux indemnités spécifiques et aux frais de déplacement.

La signature d'un contrat en CDI a aussi été expliquée, avec les conditions qui permettent de le signer et les avantages qu'il apporte, même si ce contrat n'équivaut pas une titularisation.

Comme cette formation s'est déroulée en pleine période d'émission des vœux pour l'année prochaine, les différentes étapes du renouvellement de contrat ont été expliquées. Lors d'un double avis défavorable, les agents peuvent signer leur avis, mais en stipulant leur désaccord, et avertir le SNUEP-FSU afin qu'il prenne connaissance de la situation. Les dossiers sont étudiés début juillet en CCP (commission consultative paritaire). Le contrat peut, à ce moment-là, ne pas être renouvelé. Contacteznous en amont, afin d'y être défendu au mieux.

Nous avons également évoqué les conditions pour s'inscrire aux différents concours de l'Éducation nationale et le déroulement de l'année de stage afin d'être titularisé. Nous continuons à accompagner nos collègues lors de l'admission aux concours. Nous rappelons à cette occasion que le SNUEP-FSU souhaite un plan de titularisation des agents non titulaires afin de déprécariser la Fonction publique.

* Action Non titulaires FSU du 25 mai

En cette période de nécessaires revendications salariales, la FSU a organisé à Paris une journée sur la précarité dans la Fonction publique. Le rassemblement, devant l'Assemblée nationale, a permis de rencontrer des élu-es. Des revendications propres à l'Éducation leur ont été transmises, concernant les enseignant-es, CPE, AED et bien sûr les AESH, pour lesquel·les la FSU ne cesse de se battre, tant leur situation précaire reste insupportable.

INFOS DES COMMISSAIRES PARITAIRES

CAPA PLP du 25 février (en hybride)

* Recours révision appréciations finales du rendez-vous de carrière

191 RDV de carrière ont été menés en 2020-2021 : 26 PLP ont fait un recours gracieux (+12 par rapport à l'an passé), 17 demandes ont été satisfaites.

Parmi les 9 non satisfaits, 6 PLP sont allés au bout de la démarche en saisissant la CAPA. La majorité des dossiers était, cette année encore, suivie et défendue par le SNUEP-FSU.

2 collègues seulement ont eu gain de cause avec un avis final revu à la hausse. La bataille pour la défense des dossiers a été rude. L'administration a été particulièrement intransigeante cette année, nous laissant un goût amer.

Répartition des appréciations						
PLP	2019-2020	2020-2021				
Excellent	29,3 %	29,6 %				
Très satisfaisant	51,4 %	44 %				
Satisfaisant	18,8 %	26,4 %				
A consolider	0,5 %	0,0 %				

Exemples : il est reproché à un nouveau professeur de ne pas déjà être formateur et tuteur ! Pour un autre, au 3^e RDV, il est reproché de ne pas avoir suffisamment de rayonnement au niveau national ! Tous les prétextes sont bons... Alors que les collègues demandent avant tout une reconnaissance du travail fourni.

Point positif : suite à l'intervention du SNUEP-FSU l'an passé, le rectorat a personnalisé ses courriers de réponses. Petit lot de consolation dans la gestion parfois déshumanisée des ressources humaines...

Enfin, nous rappelons que l'avis porté lors du 3^e rendez-vous de carrière est pérenne jusqu'au passage à la horsclasse : il est donc essentiel de ne pas se contenter d'un avis que l'on considère injuste.

Extraits de la déclaration SNUEP-FSU: Le maintien d'un avancement différencié lié à l'évaluation entraîne des effets de quotas forcément injustes. La lecture des dossiers montre que toutes et tous sont attaché·es à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail. En outre, la remise en cause du paritarisme, tout comme « la méthode Blanquer » nourrissent largement un état d'esprit de méfiance généralisée.

Ainsi, nous continuons de revendiquer une déconnexion complète entre avancement et évaluation qui, seule, permettrait une véritable inspection-conseil avec pour seul objectif l'amélioration des pratiques professionnelles et du système éducatif. Parallèlement, nous exigeons une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice et la reconstruction des grilles.

* Avancement accéléré : - au 7^e échelon : 20 promu·es (14 femmes et 6 hommes)

- au 9^e échelon : 21 promu·es (11 femmes et 10 hommes)

Tou·tes les adhérent·es du SNUEP-FSU ont été informé·es de la décision les concernant dès la publication de l'arrêté.

PHASE INTRA des MUTATIONS 2022

Le SNUEP-FSU a accompagné les collègues tout au long du processus. En amont et pendant la phase de saisie des vœux du 14 au 28 mars 2022. Les adhérent es ont bénéficié le 16 mars d'une réunion d'information en visio.

Il en a été de même pendant la phase de vérification et de contestation des barèmes du 10 au 25 mai.

Les barèmes fixés, les participant·es doivent désormais attendre le 20 juin pour connaître les résultats définitifs.

<u>ATTENTION</u>: Le rectorat ne nous informant plus sur les résultats, nous vous sollicitons pour nous transmettre tous ceux dont vous aurez connaissance. Cela nous aidera à renseigner les collègues insatisfaits.

En cas de non satisfaction dans l'un de vos vœux, il vous est possible de faire un recours dans un délai de 2 mois à partir de la communication du résultat. Le SNUEP-FSU vous accompagnera (démarche, modèle de courrier...). Vous devrez pour cela mandater le SNUEP-FSU et le spécifier dans votre courrier de recours.

En parallèle d'un éventuel recours, les participantes non satisfaites du résultat peuvent formuler une demande d'affectation à titre provisoire pour 2022-2023.

PROMOTIONS à la HORS CLASSE et à la CLASSE EXCEPTIONNELLE

Hors Classe: Les résultats ont été publiés le 24 mai sur le portail intranet académique (PIA): 78 PLP sont promu·es (contre 85 en 2021), 41 hommes/37 femmes (contre 43/42), 46 en enseignement pro (hors AA et Biotech).

Classe Exceptionnelle: résultats prévus en juin-juillet. De nouvelles missions sont prises en compte au vivier 1 (CFC-Conseiller en formation continue, enseignants dans la pénitentiaire...) et la durée des missions est réduite de 8 à 6 ans.



BULLETIN D'ADHÉSION 2022-2023

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique

SNUEP-FSU - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS Cedex

Courriel: sa.orleans-tours@snuep.fr

Le RIB doit obligatoirement comporter les informations BIC-IBAN

Site: https://orleans.snuep.fr Téléphone: 06 28 34 66 26

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Ancien·ne adhérent·e oui □ N°: non □	IT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es. ACADÉMIE (au 01/09/2022) : Orléans - Tours
M. □ Mme □ Date de naissance : / /	SITUATION ADMINISTRATIVE
NOM:	PLP □ CPE □ AED □
Nom de naissance :	Titulaire □ Stagiaire □
Prénom:	Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle ☐
Adresse complète :	Échelon au 01/09/20 : Depuis le : / /
	Contractuel-le □ CDD □ CDI □
	retraité-e □ en congé □ sans emploi □
Tél. fixe : portable :	Emploi particulier: (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection,
E-mail:	ZR,congésdivers):
	Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un
Discipline précise :	crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. * *sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est
Code (si connu):	comptabilisée dans les frais professionnels.
AFFECTATION:	Journal FSU (« POUR ») : Numérique □ Papier □
LP □ SEP □ SEGPA □ EREA □	
Collège □ Lycée □ Supérieur □ FC □	RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Nom de l'établissement :	Temps partiel : % Montant : €
RNE (facultatif):	Mode de paiement : Prélèvement en 3x □ ou en 6x □
Ville :	Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
Si TZR, Étab d'exercice :	Chèque-s : 1x □ 2x □ 3x □
Rattachement administratif:	Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.
syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations profe de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automa fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adress.	atisés dans les conditions e lors du renouvellement ant au SNUEP-FSU.
DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQI	JE RENOUVELABLE DE COTISATION
Je choisis en 2022-2023 le prélèvement automatique de ma cotisat à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque re ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir	entrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires run autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.
Je soussigné·e	· · ·
□ en 3 fois la somme de€ soit pour chaque prélèveme le 3 des mois suivants : novembre 2022, janvier 2023, mars 2023	;nt€
□ en 6 fois la somme de€ soit pour chaque prélèveme le 3 des mois suivants : novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023, février 20.	ınt€ 23, mars 2023, avril 2023
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT S€PA	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à conformément aux instructions du SNUEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans l Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de	la convention que vous avez passée avec elle.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à conformément aux instructions du SNUEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans l	la convention que vous avez passée avec elle.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à conformément aux instructions du SNUEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans l'Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	la convention que vous avez passée avec elle. débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à conformément aux instructions du SNUEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans l'Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	la convention que vous avez passée avec elle. débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS Paiement : ☑ récurrent / répétitif
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP à envoyer des instructions à conformément aux instructions du SNUEP. Yous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans l'Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR	As convention que vous avez passée avec elle. débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS Paiement: X récurrent / répétitif

Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements



MONTANTS DES COTISATIONS D'ADHÉSION 2022-2023

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	138	141	144	150	156	165	177	186	198	210
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,80	3,91	4,00	4,08	4,25	4,42	4,68	5,02	5,27	5,61	5,95
	Hors Classe	189	198	213	228	243	255	261				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,36	5,61	6,04	6,46	6,89	7,23	7,40				
	Classe exceptionnelle	222	234	246	264		282	294	309			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,29	6,63	6,97	7,48		7,99	8,33	8,76			

AUTRES COTISATIONS:

□ Stagiaire : 99 €	□ AED: 24 €	☐ AESH:24€	□ Sans traitement : 27 €
--------------------	-------------	------------	--------------------------

□ Non-titulaire : 93 €

Retraité-e* ☐ PLP1 : 87€ ☐ PLP CN : 96€

□ PLP HC : 108€ □ PLP Classe Exceptionnelle : 114€

Avec le crédit d'impôt de 66 %, une cotisation annuelle de 150 euros revient au final à 51 euros, soit 4,25 euros par mois.



150 € = 51 €

^{*} Pour les retraité-e-s, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)